14.5/17-2285_V4-E4

Extension commerciale

Valide du **02 décembre 2024**

au **30 juin 2025**

Sur le procédé

VMC hygroréglable OERTLI THERMIQUE pour logements individuels

Famille de produit/Procédé : Système de ventilation hygroréglable et chauffe-eau thermodynamique sur air extrait

Titulaire :

Société ANJOS
La Roche Blanche
FR-01230 TORCIEU
Tél. : 04 74 37 44 44
Email :
Internet : www.anjos-ventilation.com

Distributeur :

Société OERTLI THERMIQUE
Z.I. de Vieux Thann - 2 avenue Josué Heilmann - BP 50018
FR-60801 THANN CEDEX
Tél. :
Email :
Internet : www.oertli.fr

Document non valide

AVANT-PROPOS

Les avis techniques et les documents techniques d'application, désignés ci-après indifféremment par Avis Techniques, sont destinés à mettre à disposition des acteurs de la construction **des éléments d'appréciation sur l'aptitude à l'emploi des produits ou procédés** dont la constitution ou l'emploi ne relève pas des savoir-faire et pratiques traditionnels.

Le présent document qui en résulte doit être pris comme tel et n'est donc **pas un document de conformité ou à la réglementation ou à un référentiel d'une « marque de qualité »**. Sa validité est décidée indépendamment de celle des pièces justificatives du dossier technique (en particulier les éventuelles attestations réglementaires).

L'Avis Technique est une démarche volontaire du demandeur, qui ne change en rien la répartition des responsabilités des acteurs de la construction. Indépendamment de l'existence ou non de cet Avis Technique, pour chaque ouvrage, les acteurs doivent fournir ou demander, en fonction de leurs rôles, les justificatifs requis.

L'Avis Technique s'adressant à des acteurs réputés connaître les règles de l'art, il n'a pas vocation à contenir d'autres informations que celles relevant du caractère non traditionnel de la technique. Ainsi, pour les aspects du procédé

Groupe Spécialisé n° 14.5 - Equipements / Ventilation et systèmes par vecteur air

Versions du document

Description	Rapporteur	Président
Extension commerciale à l'Avis Technique n° 14.5/17-2285_V4	NORMAND Cédric	DUMARQUEZ Ludovic

Avis du Groupe Spécialisé

Compte tenu des engagements :

- de la société ANJOS de ne fournir à la société OERTLI THERMIQUE, en vue de la commercialisation sous la dénomination VMC hygroréglable OERTLI THERMIQUE pour logements individuels, que le procédé VMC hygroréglable BDR THERMEA pour logements individuels,
- de la société OERTLI THERMIQUE, de ne distribuer sous l'appellation commerciale VMC hygroréglable OERTLI THERMIQUE pour logements individuels, que le procédé VMC hygroréglable BDR THERMEA pour logements individuels que lui fournit la société ANJOS.

Le Groupe Spécialisé n° 14.5 - Equipements / Ventilation et systèmes par vecteur air de la Commission chargée de formuler les Avis Techniques, a formulé sur le procédé VMC hygroréglable OERTLI THERMIQUE pour logements individuels, le même Avis que celui formulé sous le n° 14.5/17-2285_V4 aux mêmes conditions et pour la même durée.

Cet Avis Technique sera rendu caduc par dénonciation de l'une des parties.

Entreprise	BDR THERMEA France	OERTLI THERMIQUE
Chauffe-eau thermodynamique sur air extrait	TWH 200 EV	OEcaPac OTWH 200 EV

Tableau 1 – Correspondance entre le chauffe-eau thermodynamique sur air extrait BDR THERMEA France et le chauffe-eau thermodynamique sur air extrait OERTLI THERMIQUE

Document non valide